

- ANNEXE VI-

LES ORIENTATIONS DE POLITIQUE CULTURELLE

DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

Orientations de politique culturelle de L'Etat

Le ministère de la Culture a pour principale mission de « rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France ».

• **Accéder à la culture**

À ce titre, le ministère de la Culture conduit la politique de sauvegarde, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel dans toutes ses composantes et encourage la création des œuvres de l'art et de l'esprit.

Il définit, coordonne et évalue la politique du Gouvernement relative aux arts du spectacle vivant et aux arts plastiques.

Il est également responsable de la politique de l'architecture.

• **Politiques culturelles transversales**

Le ministère de la Culture favorise le développement des pratiques et des enseignements artistiques et contribue, conjointement avec les autres ministères intéressés, au développement de l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes adultes tout au long de leurs cycles de formation.

De plus, le ministère participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de la décentralisation. Les initiatives culturelles locales sont encouragées et les liens entre les politiques culturelles de l'État et celles des collectivités territoriales développés.

• **Rayonnement de la culture**

En collaboration avec les autres ministères intéressés, le ministère de la Culture met en œuvre les actions de l'État destinées à assurer le rayonnement dans le monde de la culture, de la création artistique française et de la Francophonie.

Il prépare et met en œuvre les actions qui concourent à la diffusion, à l'emploi et à l'enrichissement de la langue française ainsi qu'à la préservation et à la valorisation des langues de France.

Il contribue enfin à l'action culturelle extérieure de la France et aux actions relatives aux implantations culturelles françaises à l'étranger.

• **Spectacle vivant**

Dans le domaine du spectacle vivant, il soutient la création, la recherche, le renouvellement des esthétiques et facilite la rencontre de toutes les disciplines artistiques. Il concourt au développement des réseaux de création et de diffusion. Il s'attache à l'accompagnement et à la structuration des professions et de l'emploi.

Il veille à favoriser les actions de production et de coproduction ainsi que l'établissement de relations pérennes entre structures culturelles françaises et étrangères, en liaison avec le Ministère des affaires étrangères et européennes.

Il est attentif à la sensibilisation, à l'élargissement de l'offre aux publics, et plus généralement à la démocratisation culturelle, au développement de l'éducation artistique et culturelle et des pratiques amateurs ainsi qu'aux enjeux liés aux questions d'accessibilité pour les publics en situation de handicap.

Orientations de politique culturelle de La région

La politique culturelle de la Région, co-construite avec les acteurs, les territoires et les habitants, s’articule autour de quatre grands axes, définis dans la délibération cadre du 2 février 2017. Elle a pour ambition de faire de la Région « un accélérateur de développement culturel, une région inventive, qui pourrait servir d’exemple à d’autres territoires ».

• Création et Créativité

Les objectifs sont de garantir la liberté de création artistique, de soutenir la vitalité artistique et la production d’œuvre, le développement intégré et renforcé des acteurs qui constituent une filière. Aussi le soutien des artistes, confirmés ou émergents, de leur étape de recherche et d’expérimentation, à leur création, jusqu’à la diffusion : aide à la création, à la résidence ou encore à l’expérimentation font parties des premières aides mises en œuvre dans le cadre de la politique culturelle. Les filières artistiques sont aussi accompagnées dans leur structuration. De leur côté, les acteurs culturels s’engagent à s’ouvrir aux publics, en décentralisant leur production et en pratiquant une politique tarifaire préférentielle, notamment pour la jeunesse

• Éducation et métiers

Soutenir l’éducation artistique et culturelle « tout au long de la vie », accompagner la formation et l’enseignement artistique, soutenir et sécuriser l’emploi culturel sont les principaux objectifs de cet axe d’intervention de la Région.

Symbole de cet axe de la politique culturelle, le dispositif PEP’S (Parcours d’éducation, de pratique et de sensibilisation) vise l’accompagnement des lycées dans la découverte du monde culturel. Est également mis en œuvre, à l’occasion des journées du Patrimoine, un Pass TER Culture qui permet aux habitants de la région de se rendre pour 2 euros sur un événement ou un lieu culturel. D’autres dispositifs permettent d’accompagner les artistes dans leur formation et l’évolution de leur métier.

• Vitalité des territoires et interaction avec les habitants

Plusieurs dispositifs sont déjà mis en place afin d’équilibrer l’offre culturelle sur l’ensemble des Hauts-de-France. Ainsi par exemple, le dispositif « Territoires » soutient les projets mis en œuvre au plus près des habitants, et le dispositif « Résidence longue de territoire » accompagne la permanence artistique dans les territoires éloignés de l’offre culturelle. Un autre aspect de ce volet concerne la valorisation du patrimoine matériel et immatériel, notamment grâce au fonds de soutien à la rénovation et à la valorisation du patrimoine, ou au fonds d’acquisition pour les musées.

• Rayonnement de la région

Le dernier grand axe de la politique culturelle de la Région concerne le développement de l’attractivité du territoire et le rayonnement international de ses acteurs. L’un des objectifs est de positionner la région Hauts-de-France comme « terre du rayonnement culturel » en favorisant « l’exportation » et la promotion de la création artistique. L’autre est d’encourager les projets ou événements phares qui valorisent les territoires et les filières artistiques et culturelles, de rayonnement régional, national et international.

Orientations de politique culturelle de La Ville

• La culture pour tous

Riche d’une réelle diversité culturelle, Armentières favorise les décroissements pour aller dans le sens d’un métissage mais aussi d’un croisement des cultures, des disciplines et des publics. Au cœur de la cité, l’ensemble des acteurs culturels, municipaux et associatifs, professionnels de la culture et artistes en tous genres, invite chaque jour les citoyens d’ici et d’ailleurs à se faire plaisir et se distraire, mais aussi à s’ouvrir sur le monde et à poser un regard critique sur la société.

De nombreux équipements et services appuient cette démarche en offrant des propositions variées à des conditions très incitatives. Ainsi, la Médiathèque l'Albatros est gratuite pour les Armentiétois et Armentiétoises depuis son ouverture. L'École de musique leur offre des tarifs particulièrement préférentiels. Le Vivat propose des tarifications elles aussi incitatives.

Armentières cherche à compenser des inégalités d'accès trop souvent propres à des origines sociales ou géographiques et vise à intégrer les pratiques culturelles comme éléments essentiels de la vie collective et de sa qualité.

Ainsi, Armentières veut considérer que le domaine culturel n'est pas un secteur « à part » et cherche à mettre en œuvre au quotidien une politique transversale en irriguant les politiques urbaines, sociales, éducatives d'une démarche culturelle. C'est le sens de nombreux projets, des plus ambitieux – la construction d'une médiathèque dans le quartier de la Gare en pleine requalification – aux plus modestes – l'organisation de manifestations publiques aux thématiques croisées.

• **Des orientations multiples et complémentaires**

Les grandes orientations de cette politique reposent dès lors sur des axes variés mais complémentaires ;

- ✓ Proposer une offre culturelle variée aux citoyens / A cet effet, l'offre culturelle se constitue d'une large palette d'équipements et de services. Les pratiques artistiques y tiennent une place de choix, dans l'objectif d'impliquer les habitants au-delà d'une simple consommation de spectacles et autres propositions culturelles.
- ✓ Favoriser la vie associative / Cette offre est complétée et enrichie par l'encouragement et le soutien d'une vie associative riche et diversifiée au sein de laquelle le domaine culturel est largement représenté. La Ville a ainsi le souci d'un dialogue permanent avec les acteurs associatifs afin de travailler ensemble à un aménagement du territoire pertinent et équilibré.
- ✓ Animer la ville / Secteur associatif et services municipaux réunis offrent ainsi toute l'année aux habitants activités régulières et temps forts. De nombreuses manifestations festives et culturelles témoignent notamment qu'Armentières sait et aime faire la fête.
- ✓ Profiter du dynamisme né du culturel pour encourager et développer l'économie locale.
- ✓ Participer à une dynamique de réseau / Armentières se montre souvent prête à rebondir à des dynamiques métropolitaines, régionales, eurorégionales, européennes. Dans le domaine culturel, elle s'associe ainsi régulièrement à divers événements et s'inscrit dans de nombreux réseaux (fabriques culturelles, lille3000, lecture publique, éducation musicale...).

• **Des domaines d'intervention privilégiés**

Si les axes de développement culturel sont multiples, on peut toutefois relever trois domaines d'intervention privilégiés :

- ✓ Le spectacle vivant

Le Vivat, équipement culturel de qualité ouvert en 1990, Scène conventionnée « arts et création », accueille une cinquantaine de spectacles différents chaque saison, dans et hors ses murs. Lieu de rencontres artistiques prônant la transversalité des rencontres, le Vivat soutient la création émergente tout en proposant une programmation ouverte sur la ville et ses habitants. Son équipe œuvre dans le sens d'une sensibilisation des publics en créant un accompagnement artistique indispensable à l'ouverture de cet espace culturel. Le Vivat amène ainsi à un public local, métropolitain et régional une offre dense et diversifiée, tournée vers la création contemporaine et le métissage des disciplines.

- ✓ La lecture publique

Équipement structurant au cœur du quartier de la gare en pleine restructuration, la médiathèque a ouvert ses portes fin 2007. Maillon essentiel dans le projet culturel global de la Ville, elle permet notamment de renforcer la transversalité entre acteurs et équipement culturels. Elle constitue un symbole fort en terme d'accès à la culture pour le plus grand nombre.

- ✓ L'image

L'image constitue un domaine d'intervention privilégié, depuis notamment l'ouverture du complexe cinématographique « les lumières » situé à proximité de la médiathèque. De nombreuses actions culturelles d'éducation à l'image sont également menées, grâce notamment au partenariat avec l'association Hors Cadre et le dispositif « Passeurs d'image ».

Au-delà de ces domaines aujourd'hui privilégiés, Armentières souhaite répondre au plus grand nombre de demandes culturelles et offrir ainsi un large éventail de propositions. De nombreux autres domaines artistiques et culturels y sont ainsi représentés. La musique en premier lieu, à travers notamment une école de musique rayonnant sur un large territoire et proposant une palette très riche, les arts plastiques et manuels, le patrimoine. Ils s'expriment à travers différents domaines d'intervention complémentaires à la création et la production artistique et à la diffusion culturelle : la formation artistique et l'encouragement à la pratique artistique, la conservation et la valorisation du patrimoine. Ils s'adressent à des publics variés, mais privilégient souvent l'éveil culturel des jeunes.